

# EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

## Séance du 07 février 2011

Date d'envoi de la convocation	: 31 janvier 2011	Membre en exercice	: 27	Présents	: 21
Date d'affichage du compte-rendu	: 14 février 2011	Quorum	: 14	Procurations	: 6
				Absent	:
				Votants	: 27

L'an deux mil onze, le sept février à vingt heures trente, le Conseil municipal d'IS-sur-TILLE, légalement convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, à la mairie, salle du Conseil, sous la présidence de M. Michel MAILLOT, Maire.

Présents : M. M. MAILLOT ; M. J. GRELET ; Mme N. TERRIOT ; M. C. BAUJARD ; Mme D. LETOUZEY ; Mme G. GUINET ; M. D. GASSE ; Mme S. CHAUVINEAU ; M. X. RABAGO ; Mme M. ROUSSELET ; Mme I. RETAILLEAU ; Mme C. CORMILLOT ; M. G. PERRIN ; M. D. LEFEBVRE ; Mme F. MOZER ; M. J.M. GARCIA ; M. T. DARPHIN ; Mme A. LIOTARD ; M. A. AUFFRET ; Mme C. SOLDATI ; M. M. FANOÏ.

Excusés : Mme A. GIGON, procuration à Mme G. GUINET ; M. H. GAUDE, procuration à M. M. MAILLOT ; M. J.M. COLLET procuration à M. J. GRELET ; M. B. BELHADJ, procuration à M. D. GASSE ; Mme M. BIGEARD, procuration à Mme F. MOZER ; Mme A. DEMANGEON, procuration à S. CHAUVINEAU ;

Absent :

### **Information sur le projet de puits au Togo :**

Le Conseil municipal avait décidé d'apporter son soutien à une mission humanitaire conduite par de jeunes Issois au Togo : Pierre-Yves Garcia, Valentin Jolivet et Pierre Steffens sont venus présenter aux conseillers le résultat de leur travail. La réalisation de 2 missions en 2010 leur ont permis de construire un puits : après divers travaux de forage et installation du puits, l'inauguration a eu lieu à l'automne 2010. Le travail a intégré les conditions de la pérennité de fonctionnement du puits par la création d'un comité de gestion et le choix des matériaux.

### **I. Administration générale :**

#### 1. Désignation d'une secrétaire de séance.

Mme S. CHAUVINEAU est élue secrétaire de séance.

#### 2. Approbation du compte-rendu du 13 décembre 2010.

M. Thierry DARPHIN, conseiller municipal, demande que soit ajouté un point dans les questions diverses sur le dernier compte rendu :

« Thierry DARPHIN demande s'il était possible de voir avec la société Capelli, pour aménager l'entrée du lotissement du Faubourg de la Tour entre la route de Dijon et le rond-point du quartier (l'entrée est impraticable). »

Cette proposition de modification est acceptée et le compte-rendu adopté à l'unanimité.

#### 3. Convention de mise à disposition d'un logement social d'urgence au CCAS.

Comme ceci avait été rappelé lors du Conseil municipal du 26 octobre, les demandes d'hébergement d'urgence sont aléatoires et en augmentation ces derniers temps sur notre commune. Le Conseil municipal a décidé de reconduire la mise à disposition d'un appartement de type 2 situé dans la tour Lenoncourt au CCAS et ce, jusqu'au 30 juin 2011.

La prolongation est adoptée à l'unanimité.

#### 4. Convention de mise à disposition de locaux à l'association d'astronomie CEA.

Le maire rappelle que dans le cadre de sa politique de soutien à l'action des associations locales, la municipalité met à disposition gracieusement des associations des locaux municipaux. Ces locaux ont pour vocation d'accueillir leurs activités et leurs manifestations ou les réunions de leurs dirigeants. Afin d'optimiser les frais de fonctionnement inhérents à ces mises à disposition et de

mieux répondre aux très nombreuses sollicitations, la municipalité a décidé de ne pas attribuer systématiquement de locaux spécifiques, mais de privilégier la mise à disposition de locaux partagés, voire l'attribution de créneaux horaires au sein des locaux municipaux.

Cette convention est la poursuite d'un partenariat existant depuis plusieurs années entre la collectivité et l'association d'astronomie CEA. En effet, cette association se voit attribuer de nouveaux locaux dénommés « salles 1<sup>er</sup> étage tour Lenoncourt » soit, une salle à titre permanent au vu de la spécificité du matériel entreposé et une seconde partagée avec d'autres sections ou associations issoises pour l'organisation de réunions. Pour cette première année, la convention est établie du 1<sup>er</sup> janvier 2011 au 31 août 2012. L'association, au-delà de cette date, devra renouveler annuellement sa demande.

M. Thierry DARPIN, conseiller municipal, demande si l'entretien des sanitaires communs avec d'autres associations ne risque pas de poser problème.

Le maire répond que la rédaction de cette convention a fait l'objet d'un certain nombre d'allers-retours entre l'association et la commune, que l'association, dans les précédents locaux, prenait en charge le ménage et qu'elle accepte de poursuivre cette responsabilité. En cas de difficulté, une clause prévoit que l'association prévienne la commune pour intervention.

Mme Anne LIOTARD, conseillère municipale, demande que soit expliqué où sont situés les deux espaces dénommés tour Lenoncourt. Le maire répond qu'effectivement il y a deux appartements situés sur le même palier.

La convention est adoptée à l'unanimité.

#### 5. Convention entre la MDEF et la Ville d'Is-sur-Tille concernant le « Point Relais » d'Is-sur-Tille.

Lors du lancement de ce projet partenarial, il avait été proposé de réaliser une convention précisant le projet du « Point-Relais » et les modalités de partenariat. Cette première convention a pris fin le 31/12/2010 ; il est proposé de renouveler cette collaboration au travers d'une convention pluri annuelle 2011/2014.

La convention soumise à délibération précise les attendus du « Point Relais » d'Is-sur-Tille, les missions confiées aux différents partenaires, les modalités de coopération techniques et organisationnelles, les contributions et modalités de l'apport financier fait par chacun.

Le maire précise que le soutien de l'Etat est passé de 1,6 millions € à 900 000 € pour l'ensemble de la MDEF du bassin dijonnais. Elle a dû procéder à de nombreux licenciements. Il n'y a plus qu'une personne au « Point Relais » d'Is-sur-Tille mais d'autres permanents interviendront ponctuellement. Par contre, la MDEF n'assure plus l'accompagnement des demandeurs d'emploi (DE), cette mission est maintenant assumée entièrement par Pôle Emploi (uniquement pour les DE inscrits). Pôle Emploi a accepté d'assurer une demi-journée de permanence supplémentaire à l'Espace Solidarité Emploi, dans ce contexte.

La convention proposée à délibération est pluri annuelle 2011/2014. C'est une garantie importante pour la commune.

M. Marc FANOÏ, conseiller municipal, souhaite vérifier que les 9 432 € (plafond) seront suffisants pour couvrir les dépenses concernées. Michel Maillot explique que les calculs sont faits au m<sup>2</sup> (croisement de ratios), et que la réalité des dépenses engagée en 2010 ont été bien en-dessous de ce montant contractualisé.

M. Thierry DARPIN, conseiller municipal, demande s'il existe un compteur de photocopies.

M. Michel MAILLOT répond positivement.

La convention est adoptée à l'unanimité.

## II. Domaine et patrimoine :

#### 6. Bilan des acquisitions et cessions immobilières.

Le bilan des acquisitions foncières et cessions immobilières est présenté.

## 7. Renouvellement adhésion à la certification PEFC.

M. Denis GASSE, conseiller délégué, expose au Conseil la nécessité pour la commune de renouveler l'adhésion au processus de certification PEFC (Programme for the Endorsement of Forest Certification Schemes soit le Programme de reconnaissance des certifications forestières) afin d'apporter aux produits issus de la forêt communale les garanties demandées par les industriels, les négociants et les consommateurs concernant la Qualité de la Gestion durable. Cette adhésion engage la commune dans le respect du cahier des charges du propriétaire forestier bourguignon en vigueur et à mettre en place les mesures correctives qui pourraient être demandées par l'Association bourguignonne de Certification forestière en cas d'écart des pratiques forestières. Mais elle nous oblige aussi à signaler toute modification concernant la forêt de la commune. Le coût de cette cotisation s'élève à 11 € de frais fixes + 0.55 € par hectare de forêt soit 222,20 € pour 5 ans.

Le Conseil municipal approuve cette délibération à l'unanimité.

## II. Fonction publique :

### 8. Création d'un poste d'attaché non titulaire occasionnel.

Au regard de l'importante activité et des évolutions en cours au sein des services, sur proposition du Maire, le conseil a décidé de créer un emploi occasionnel d'attaché à temps complet pour occuper les fonctions de « responsable des services » pour une durée de 3 mois renouvelable une fois.

Le Conseil municipal approuve cette délibération à l'unanimité.

### 9. Création de postes saisonniers au service des Espaces verts.

M. Jacques GRELET, premier adjoint, expose au Conseil municipal la nécessité de créer trois emplois saisonniers pour la période du 1<sup>er</sup> avril 2011 au 30 septembre 2011, dont deux postes à temps complet et un poste à temps non complet (17 h 30).

Le Conseil municipal approuve cette délibération à l'unanimité.

M. Thierry DARPIN, conseiller municipal, renouvelle la demande d'un organigramme.

Le Maire confirme que cette question sera à l'ordre du jour du prochain Conseil municipal, après avis du CTP.

## IV. Finances locales :

### 10. Autorisation de mandatement des dépenses d'investissement avant le vote du budget primitif communal 2011.

Mme Nicole TERRIOT, adjointe aux finances, informe le conseil que « *dans le cas où le budget d'une collectivité territoriale n'a pas été adopté avant le 1<sup>er</sup> janvier de l'exercice auquel il s'applique, l'exécutif de la collectivité territoriale est en droit, jusqu'à l'adoption du budget, sur autorisation de l'organe délibérant, d'engager, liquider et mandater des dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette* ».

Par ailleurs, Nicole TERRIOT rappelle les dispositions de l'article 108 de la loi n° 2010-1657 du 29 décembre 2010 de finances pour 2011 qui modifie l'article 77 de la loi 2009-1673 du 30 décembre 2009 de finances pour 2010 : « *Par dérogation aux dispositions du I de l'article 1639 A du code général des impôts et du premier alinéa de l'article L 1612-2 du code général des collectivités territoriales, la date limite de vote des budgets et des taux des collectivités territoriales est reportée au 30 avril pour l'exercice 2011* ».

Le vote du budget primitif étant le 4 avril, nous sommes donc autorisés à engager certaines dépenses d'investissement dans la limite du ¼ des crédits ouverts au budget précédent.

C'est une procédure qui n'est utilisée que pour des dépenses exceptionnelles, prioritaires et à caractère d'urgence.

Le Conseil municipal accepte, conformément aux textes en vigueur, d'autoriser des dépenses d'investissement pour une somme de 306 889 €.

Ces ouvertures de crédits concernent essentiellement les travaux pour le restaurant municipal d'enfants, la construction d'un bâtiment sanitaire pour le moto-cross et quelques petites dépenses urgentes (un support télévision à l'école primaire, des travaux sur une cheminée dans le château ainsi que la réalisation d'un plan de situation dans le cadre d'un futur aménagement de bureau au château).

Ces crédits seront inscrits en priorité au budget primitif 2011.

Le Conseil municipal approuve cette délibération à l'unanimité.

#### 11. Débat d'orientation budgétaire 2011.

Après avoir rappelé les perspectives économiques incertaines au plan national comme international et les risques de reprise de l'inflation dans cette période où la croissance semble repartir d'une façon inégale suivant les pays, il est difficile de prévoir comment les choses vont évoluer sur l'année 2011. Par ailleurs, dans le contexte de la Loi de finances 2011, les premiers effets des modifications de la fiscalité locale et de la réforme des collectivités à venir amplifient la difficulté à se projeter de manière sereine sur le budget 2011.

Si nous savons que les pertes pouvant être occasionnées par la disparition de la taxe professionnelle seront équilibrées par une compensation relais, nous savons aussi que nous ne connaissons les montants définitifs des dotations de l'Etat qu'à l'automne. Celles-ci ayant plutôt une tendance à la stagnation ou à la baisse ces dernières années.

Concernant le contexte communal, notre commune se trouve toujours dans une situation où notre dette par habitant est en dessous de la moyenne des communes de la même strate et l'évolution des taux de la fiscalité directe locale demeure moins rapide que l'inflation.

Ces différents éléments incitent à la prudence. Notre faible endettement nous permettra d'avoir quelques marges de manœuvre sans pour autant dépasser, au cours du mandat, la moyenne d'endettement des communes comparables à la nôtre.

Dans ce contexte, la Ville devra chercher des marges de manœuvre lui permettant de poursuivre ses objectifs.

- Maîtriser l'évolution de la pression fiscale.
- Poursuivre et développer le rôle des services municipaux dans le maintien du lien social et de la solidarité, à un moment où la crise économique fragilise nombre de nos concitoyens.
- Rechercher l'efficacité énergétique, les exigences du développement durable devant être intégrées à l'ensemble des projets municipaux.
- Poursuivre une vision à long terme du développement de notre commune, par l'élaboration du PLU.
- **Pour honorer les engagements pris :**
  - Evolution de la masse salariale : pour 2011, nous raisonnerons à effectif constant.
  - Maintenir les crédits en soutien à la vie associative.
  - Maintenir le service aux personnes les moins favorisées.
  - Prévoir les charges de fonctionnement en évolution de l'ordre de 2 %.
  - Faire évoluer les tarifs en conformité avec l'inflation afin de ne pas participer aux effets de la crise sur le budget des familles tout en ayant une politique tarifaire responsable au regard de l'évolution des charges de fonctionnement des services.

- **Des priorités d'investissement pour préparer l'avenir :**

- Poursuivre la préparation de l'aménagement du nouveau quartier AMI.
- Poursuivre la rénovation des bâtiments publics.
- Poursuivre l'implantation d'équipements publics en tant que ville relais, chef-lieu de canton, assumant sa responsabilité de moteur et dynamisant un territoire plus large.
- Élaborer un PLU qui permettra de structurer le développement du territoire communal tant au plan de l'équilibre des zones d'activités que de l'aménagement des réseaux et voiries au service d'une ville agréable à vivre.

- **Fiscalité :**

A ce stade de l'analyse, il est impossible de fixer un taux précis d'évolution de la fiscalité. Nous proposons de maintenir l'objectif que nous nous sommes fixé, à savoir de ne pas augmenter la pression fiscale locale plus que l'inflation.

**Concernant les budgets annexes de l'eau et de l'assainissement :**

Depuis plus de 10 ans, des travaux importants, tant en renouvellement qu'en extension et en modification de réseaux, ont été réalisés. Ces travaux ont été possibles sans recourir à l'emprunt pour deux raisons :

- L'instauration, entre les années 1997 et 2001, de taxes communales (surtaxe et fonds de renouvellement des réseaux) payées par les usagers pour chaque m<sup>3</sup> d'eau consommée.
- L'attribution de subventions conséquentes de la part du Conseil général et de l'Agence de l'eau.

Depuis, le Conseil général nous a quasiment imposé un étalement sur 10 ans du versement des subventions qui nous étaient dues ces dernières années, soit un montant de 90 928 € pour la part « Eau potable » et 225 802 € pour la part « Assainissement des eaux usées », soit un montant global de 316 730 €.

En 2008, un nouveau Plan pluriannuel (3 ans) de travaux sur les réseaux d'eau et d'assainissement a été élaboré. Ce programme de travaux a été orienté vers :

- Une pérennité de la ressource en eau potable.
- L'extension du réseau de collecte des eaux usées aux quartiers non équipés, la rénovation de quartiers tel que le Petit Bois, où il existe encore des regards mixtes.
- La mise en conformité des branchements « eaux usées » des particuliers au centre ville.

Nos possibilités d'autofinancement et notre faible niveau d'emprunt nous permettent d'envisager la poursuite de ce programme sans augmentation des taxes communales dans les prochaines années.

En 2011, pour les travaux concernant l'eau potable, il est prévu : le remplacement de canalisations dans quelques rues, l'alimentation d'un site plus éloigné, une étude pour la construction du réservoir supplémentaire de 800 m<sup>3</sup> à construire sur la route de Dijon.

En ce qui concerne l'assainissement, les travaux concernant la collecte des eaux usées de la rue François Mitterrand, réalisés en 2010, nous obligeront à prévoir un emprunt en 2011.

Les travaux prévus en 2011 pourraient être la rénovation de la station de relevage ; une extension de réseau, l'installation de clapets anti-retour ...

Ces propositions n'amènent aucune remarque complémentaire de la part des conseillers. Le budget sera donc construit selon ces orientations.

**Questions diverses :**

- Suite à la première information livrée lors du Conseil municipal du 13 décembre, le maire informe le Conseil municipal qu'il a pris la décision de procéder à la décharge de fonction de la Directrice Générale des Services.
- M. Alain AUFFRET, conseiller municipal, demande où en est la réparation du trottoir avenue Carnot.  
M. Jacques GRELET, premier adjoint, doit vérifier auprès des services et transmettra la réponse.

Le Maire

Michel MAILLOT